

Règlement de l'opération « Les Instants Gagnants Pirelli moto » Du 20 septembre au 18 octobre 2016 inclus

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société ALLOPNEUS, société par actions simplifiée, au capital de 54.990 Euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification B 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise une opération promotionnelle du mardi 20 septembre au mardi 18 octobre 2016 inclus intitulée « Les Instants Gagnants Pirelli », réservée uniquement aux clients particuliers du site www.allopneus.com et résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'opération est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (y compris Corse et Monaco) disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet.

Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte à l'opération, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération et des membres de leur famille.

La participation au jeu peut se faire uniquement par voie électronique sur le site web www.allopneus.com.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de posséder une adresse électronique valide pour participer.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation de comptes différents pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra ses participations invalidées et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Il est précisé que la société organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter la participation de certains comptes jugés frauduleux.

Le règlement est disponible sur le site Allopneus.com.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et déclare avoir accepté les conditions de participation jeu.

Le principe du jeu est le suivant : une carte virtuelle à gratter pour être remboursé du montant de sa commande.

Après avoir finalisé sa commande et payé, le participant est invité à gratter une carte virtuelle. Si la carte à gratter est gagnante, le participant se voit remboursée le montant total de sa commande (frais de port inclus). Les gagnants sont ainsi automatiquement désignés.

Si la carte à gratter est perdante, le participant ne gagne rien et aucun remboursement n'est possible.

Pour participer au jeu, seuls les paiements de commande effectués en une seule fois par carte bancaire sont acceptés. Autrement dit, les clients ayant réglés leur commande en plusieurs fois avec 1euro.com, par Paypal, par chèque ou via Cofinoga, ne pourront pas participer au Jeu « Les Instants Gagnants Pirelli moto».

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

L'opération est accessible pour l'achat sur le site Allopneus.com d'un pneumatique minimum moto de marque PIRELLI parmi les modèles NIGHT DRAGON, DIABLO ROSSO CORSA, DIABLO SUPERCORSA SC V2, DIABLO ROSSO III, DIABLO SUPERCORSA SP V2, PHANTOM SPORTSCOMP, ANGEL GT, SCORPION TRAIL II, entre le mardi 20 septembre 2016 et le mardi 18 octobre 2016 inclus.

La participation à l'opération est soumise à une obligation d'achat sur www.allopneus.com pendant les dates de l'opération.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

L'opération est basée sur le principe de l'instant gagnant avec distribution de gains de manière aléatoire. Tous les participants respectant les conditions de ce règlement seront avertis immédiatement après grattage via la plateforme SPREAD.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les gagnants recevront par la Poste, sous 30 jours ouvrés, un chèque du montant de leur commande (frais de port inclus) à l'adresse de facturation renseignée lors de leur commande. Le montant maximum du remboursement par participant ne peut pas excéder 250€TTC.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

La dotation est attribuée au seul gagnant. Elle est personnelle et non cessible.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la Société ALLOPNEUS ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente opération devait être modifiée, écourtée ou annulée. La responsabilité de la Société ALLOPNEUS ne pourrait être engagée si une personne fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'opération, et ce pour quelque raison que ce soit.

La Société ALLOPNEUS ne pourra être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau Internet du participant ou des difficultés d'accès au site www.allopneus.com.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

ARTICLE 8 : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société ALLOPNEUS se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLE 9 : CONTESTATION / RÉCLAMATION

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi :

Par mail : commercial@allopneus.com

Par téléphone du lundi au vendredi de 08 :30 à 18 :30 : 0892460900 (service 0,40€/min + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE
CEDEX 2.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 01/11/2016 ne seront plus traitées.

ARTICLES 10 : LITIGE

La Société Allopneus tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer à l'opération régie par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation à l'opération objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLES 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition, et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Allopneus.com – 60 rue de la Tramontane – CS30470 - AIX EN PROVENCE Cedex 2. Ces informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société Allopneus.com.

ARTICLE 12 : AUTORISATIONS

Tout participant autorise la Société Allopneus, organisatrice de l'opération auquel il a participé, à reproduire et communiquer au public son nom, prénom et code postal, par tous moyens et procédés et sur tous supports notamment sur le Site pour les besoins de l'opération et de la promotion de

l'opération, ce pendant une durée de 1 (un) an compter de la date de l'opération et pour le monde entier, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société Allopneus dans le cadre de l'opération, fera l'objet, d'une transmission à la Société SPREAD et ce uniquement pour les besoins de la sélection des gagnants de manière aléatoire, et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.

ARTICLE 13 : ENREGISTREMENT DU REGLEMENT

Le présent règlement est enregistré auprès de Maître Patrick BIANCHI – Huissier de Justice associé (SELARL AIX-JUR'ISTRES) Le Grassi – Impasse Grassi à 13100 AIX-EN-PROVENCE

Il peut être obtenu gratuitement à l'adresse de l'opération :

Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.